

Refus de mandat de gestion locative par ma locataire

Par jomandy, le 04/07/2018 à 11:49

Bonjour,

Je souhaite mandater une agence immobilière pour la gestion locative de mon appartement loué depuis plusieurs années à la même personne, car il m'est devenu difficile d'en assurer moi-même la gestion.

Or ma locataire m'a fait savoir qu'elle refusait de verser le loyer à un quelconque mandataire, et de traiter avec lui.

En a-t-elle le droit?

Merci de votre conseil

Par nihilscio, le 04/07/2018 à 12:23

Bonjour,

Votre locataire ne peut décider du mode de gestion de vos biens. Si vous décidez que les loyers soient versés à un mandataire, elle ne peut s'y opposer.

Par Lag0, le 04/07/2018 à 13:11

Bonjour,

Votre locataire n'a pas son mot à dire sur la question, vous seul décidez de gérer vous même vos locations ou de prendre un mandataire.

Si c'est d'une augmentation de loyer qu'a peur votre locataire, rassurez-la, pour elle cela ne changera rien...

Par jomandy, le 04/07/2018 à 20:58

Merci de vos réponses, néanmoins c'est bien ce qui s'est passé, refus de verser les loyers au mandataire désigné, et refus de traiter avec le mandataire. Quel est mon recours?

Par Lag0, le 04/07/2018 à 21:43

Si votre locataire ne paie pas ses loyers, votre recours, c'est la procédure classique pour loyers impayés...

De plus, ça vous fait un motif de non reconduction du bail à échéance...